



Habitat Opérations Foncières

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique en vue du classement d'office dans le domaine public métropolitain des voies desservant le lotissement " Les Crêtes ", situées sur la commune de Flourens

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière notamment ses articles R.141-4, R.141-5 et R. 141-7 à R.141-9,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 318-3, R. 318-10,

VU la délibération de la Commune de Flourens en date du 19 mars 1984 approuvant l'intégration dans le domaine public des voies desservant le lotissement « Les Crêtes »,

VU la délibération DEL-20-0847 du Bureau Métropolitain en date du 25 novembre 2020 approuvant l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement d'office dans le domaine public métropolitain des voies desservant le lotissement « Les Crêtes », situées sur la commune de Flourens,

VU le dossier technique constitué en vue du classement d'office dans le domaine public des voies concernées,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs établie pour l'année 2021,

Monsieur le Président arrête

Article 1 - Objet de l'enquête

Il sera procédé, par Toulouse Métropole, à une enquête publique en vue du classement d'office dans le domaine public métropolitain des voies desservant le lotissement « Les Crêtes », situées sur la commune de Flourens.

Article 2 - Durée de l'enquête

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours entiers et consécutifs, du Lundi 25 janvier 2021 à 8h au Mercredi 10 février 2021 inclus à 18h.

Article 3 - Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Patrick LAZARO est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 4 - Ouverture des registres d'enquête

Le dossier d'enquête publique sera déposé, pendant 17 jours entiers et consécutifs, du Lundi 25 janvier 2021 à 8h au Mercredi 10 février 2021 à 18h.

- à la Mairie de Flourens, Place de la Mairie, 31130 Flourens, de 8h à 12h et de 14h00 à 18h du lundi au vendredi,

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, les registres d'enquête seront côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui transmettra à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, dans le délai de UN MOIS, le dossier ainsi que les registres accompagnés de ses conclusions.

Article 5 - Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête restera disponible, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- à la Mairie de Flourens, Place de la Mairie, 31130 Flourens, de 8h à 12h et de 14h00 à 18h du lundi au vendredi,

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h,

- Sur le site internet suivant : <https://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/enquetes-publiques>

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Article 6 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- **Consigner ses observations sur le registre d'enquête**

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert pour cet objet aux jours et heures d'ouverture :

- à la Mairie de Flourens, Place de la Mairie, 31130 Flourens,

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo).

- **Adresser un courrier postal ou par voie électronique au commissaire enquêteur**

Les observations formulées par le public pourront être adressées pendant la même période, par écrit au commissaire enquêteur siégeant à la Mairie de Flourens, Place de la Mairie, 31130 Flourens :

- Soit par courrier postal à Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Flourens, Place de la Mairie, 31130 Flourens,

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante : habitat.operations.foncieres@toulouse-metropole.fr

Les observations devront être adressées au plus tard le **Mercredi 10 février 2021 à 18h** date de la fin de l'enquête publique.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur, désigné à l'article 3, accueillera les observations du public lors de la permanence qui se déroulera dans la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie de Flourens, Place de la Mairie, 31130 Flourens :

- **Le mercredi 3 février 2021 de 14h à 17h.**

Article 7 - Publicité de l'enquête

En application de l'article R. 141-5 du Code de la Voirie Routière, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et suivant tous autres procédés en usage, QUINZE JOURS au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci.

Il sera également inséré dans deux journaux locaux et affiché au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'à la Mairie de Flourens.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Président de Toulouse Métropole, un certificat du Maire de la Commune de Flourens et par deux extraits de journaux portant l'insertion.

Article 8 - Décisions adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, si aucune contestation n'a été émise, le Bureau métropolitain délibérera afin d'approuver l'intégration et le classement d'office dans le domaine public métropolitain des voiries concernées.

A l'issue de l'enquête, si des contestations ont été signalées, le classement d'office dans le domaine public métropolitain interviendra par arrêté préfectoral.

Article 9 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Garonne,
- Monsieur le Maire de Flourens,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Toulouse, le 16 DEC. 2020

Le Vice Président



Grégoire CARNEIRO

Transmis au contrôle de légalité le : 29 DEC. 2020

Publié par affichage au siège de Toulouse Métropole le: 29 DEC. 2020

Certifié exécutoire le : 29 DEC. 2020